



Peut on m'obliger a accepter le fil de mon concubin chez moi ?

Par **dominique verdier**, le **15/05/2009** à **11:54**

Bonjour,

Voilà je vis en concubinage avec un homme qui est papa d'un garçon de 16 ans. Cet enfant a été placé pendant 6 ans dans différentes familles et établissements d'accueil. Le juge des enfants nous l'a rendu en juin 2008, depuis la vie est un enfer, il vole dans les magasins, est insolent, irrespectueux, menaçant, il refuse toute autorité et toutes règles

Je ne veux plus de cet enfant chez moi, nous devons revoir le juge en juin prochain et je suis décidé a demander son départ de notre domicile. Je ne veux pas me séparer de mon compagnon et je suis locataire de la maison au même titre que lui !!!

Le juge des enfants a t'il la possibilité de m'obliger a avoir ce gamin chez moi sans mon accord ? ou peut il le replacer avec l'accord d eson père car il est d'accord avec moi sur le fait que l'on ne peut continuer a le garder dans de telles conditions

Merci d evotre réponse.